

Les premiers habitants de La Neuveville : histoire d'une tradition

Autor(en): **Morerod, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **116 (2013)**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685041>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Neuveville 1312
Une cité en construction

Les premiers habitants de La Neuveville. Histoire d'une tradition

Jean-Daniel Morerod

Historien local certainement autodidacte, mais non sans talent, le juge Florian Imer publia en 1969 *La Neuveville, histoire de ma cité*¹, synthèse des recherches qu'il avait menées pendant une quarantaine d'années. Il présentait ainsi la fondation de La Neuveville, à la fin de son chapitre 2 et au début de son chapitre 3 :

Reprenant les armes au début de 1301, Raoul [le comte de Neuchâtel] emporta d'assaut La Bonneville [au Val-de-Ruz] le 29 avril, la détruisit et dispersa ses habitants dont une partie alla trouver refuge dans la baille du château de Schlossberg.

*3. Le prince Gérard de Vuippens fait construire sa Neuveville
[...] Il [l'évêque de Bâle Pierre d'Aspelt] accorda aux fugitifs de La Bonneville le droit de se fixer à la Montagne de Diesse et au pied du Schlossberg. Il préposa à leur garde, le 7 mai 1307, le chevalier Imer de Bienne et lui donna résidence au château fort.
Le 3 juin 1312, le prince-évêque Gérard de Vuippens présida en personne à la fondation de sa neuve ville, depuis le Schlossberg où il avait fait transporter à cette fin un tonneau empli d'autant d'argent qu'il pouvait en contenir. [...] La Neuveville remplacerait La Bonneville détruite.*

Imer fait de La Neuveville la remplaçante de La Bonneville, qui était, elle, une ville neuve des seigneurs d'Aarberg-Valangin, placée sous la suzeraineté des évêques de Bâle. Sise dans le Val-de-Ruz, elle a été détruite par les comtes de Neuchâtel. La Bonneville n'est pas un mythe : il s'agit d'une ville dont l'historicité et la situation juridique sont établies par les sources ; de plus, les archéologues ont identifié son plan². S'il y a quelque chose de « mythologique » dans l'aventure de La Bonneville, c'est précisément le lien entre cette ville détruite et La Neuveville ; il n'est alors plus question d'une base documentaire qui serait contemporaine des événements : c'est une tradition que nous affrontons.

Le récit d'Imer paraît cohérent et personnel, mais, en fait, presque chaque mot est le résultat d'une longue tradition, l'effort principal de l'auteur étant de tout faire tenir ensemble. Chaque élément doit être examiné séparément et le résultat sera troublant : les éléments les plus banalement plausibles, par exemple la date de 1312, se révèlent sans fondement, tandis que les détails à première vue les plus suspects, comme le tonneau plein d'argent, résistent à l'examen.

Une analyse fouillée de l'ensemble des données permettra au moins de situer la construction de La Neuveville. Elle permettra aussi de jauger la tradition de l'origine « valanginienne » de ses habitants.

L'origine valanginienne des habitants de La Neuveville

L'histoire neuchâteloise élaborée dans la principauté bénéficie de l'imprimerie dès 1693 avec la *Description* d'Abraham Amiet (annexe I/1)³ et, d'emblée, il y est question de cette tradition. L'auteur fait allusion à la destruction de La Bonneville par le comte de Neuchâtel et précise qu'une partie de la population de la ville détruite fonda La Neuveville. Ce thème est sans doute plus ancien que son évocation par Amiet. Il est repris par tous les historiens neuchâtelois avec des amplifications dramatiques : le comte de Neuchâtel procéda ou voulut procéder à des massacres ; l'évêque de Bâle s'est senti tenu de favoriser l'implantation des réfugiés dans son Etat, puisque ces fuyards étaient des victimes de sa politique hostile au comte de Neuchâtel. S'y ajoutent des précisions chronologiques (1312 pour la fondation effective de la ville) et patronymiques : parmi les fuyards, il y avait des Imer et des Cunier, familles devenues bourgeoises de La Neuveville.

Toute l'historiographie ancienne de Neuchâtel va défiler devant nous : le pasteur Boyve (I/2) et ses *Annales* (l'auteur est mort en 1739 et son

œuvre n'a été imprimée que plus d'un siècle après, en 1854-1855, mais elle a été consultée sur manuscrits auparavant), les *Mémoires du chancelier de Montmollin*, un faux des années 1780 imprimé seulement en 1831, mais beaucoup consulté lui aussi sur manuscrit (I/3), le *Justicier du Locle* qui imprime en 1786 un *Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valengin* (I/8), le grand jurisconsulte Georges-Auguste Matile (I/10), dans son *Histoire de la Seigneurie de Valengin*, de 1852, ou dans ses *Monuments* publiés entre 1842 et 1848, etc., tous jouent avec les mêmes éléments. Il en va de même des Jurassiens, tels le doyen Morel dans son *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle*, de 1813 (I/9), l'essayiste Appenzeller (II/2), dans un almanach de 1829, ou Joseph Trouillat, en quelque sorte le Matile jurassien (II/5), dans les notes à ses *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*. Ce sont les auteurs neuchâtelois et jurassiens qui ont développé ce récit, mais ils ne sont pas les seuls à endosser la tradition. Dès le milieu du XVIII^e siècle au moins, des auteurs zurichois ou bernois ont accepté ce thème à défaut de le développer.

Peut-on vérifier cette tradition ? Admettons d'abord la possibilité que la question ne se pose même pas et que le lien entre les deux villes a été imaginé parce qu'elles portaient le même nom. Si, en allemand, La Neuveville s'est, depuis les origines, appelée Nuwenstadt, puis Neuenstadt, on l'appelait souvent Bonavilla en latin et presque toujours La Bonneville en français, cela pendant des siècles. *Bienne s'appelle en allemand Biel et La Bonneville Neustadt* dira encore Abraham Ruchat en 1714⁴. Cette similitude de noms paraît une preuve aux yeux des partisans d'une origine neuchâteloise des premiers habitants de La Neuveville, mais elle pourrait tout aussi bien apparaître comme une similitude sans signification – après tout, il s'agit d'un nom qui est presque un nom commun –, susceptible à elle seule d'avoir suscité la tradition.

L'origine bonnevilloise des premiers habitants de La Neuveville est la partie essentielle de la tradition. Autant dire tout de suite qu'aucun document du début du XIV^e siècle ne vient la corroborer : aucun habitant de La Neuveville ne se dit ancien habitant de La Bonneville. L'élément patronymique contenu dans la légende paraît sans valeur : les deux familles citées, les Cunier⁵ et les Imer⁶, n'apparaissent comme bourgeoises de La Neuveville que depuis les XV^e-XVI^e siècles.

Mais faut-il renoncer à examiner cette tradition en médiéviste, l'abandonnant à des spécialistes des mythes historiques récents ? Je l'ai longtemps cru, jusqu'à ce que deux découvertes documentaires me fassent hésiter. A mon avis, on n'échappera pas à des enquêtes à mener dans les documents du Val-de-Ruz (notamment dans les *grosses de reconnaissances*, ces enregistrements de situations juridiques des habitants) et dans ceux, hélas beaucoup moins riches, relatifs à La Neuveville au XIV^e siècle. Ces recherches parallèles mettraient peut-être en évidence des patronymes communs, indice,

au demeurant léger, d'une origine commune. Plus intéressantes seraient des mentions d'origine de localités du Val-de-Ruz chez des bourgeois de La Neuveville durant les premières décennies d'existence de la ville. Il en irait de même pour des prétentions qu'élèveraient des Neuvevillois sur des biens situés dans le Val-de-Ruz. Enfin, tout lien politique des Neuvevillois avec des habitants du Val-de-Ruz serait à relever. Ajoutons que les «hommes» du seigneur d'Aarberg-Valangin à Lignièrès, sur le Plateau de Diesse, présents dans les années 1330 et disparus ensuite, mériteraient aussi une étude⁷.

Bornons-nous, pour cette fois, à signaler les deux découvertes prometteuses :

Le 26 février 1342, deux frères se présentent devant l'officier que le seigneur de Valangin a mandaté pour recevoir les reconnaissances (III/1). Ils se nomment Lambert et Girard, fils d'un certain Berthoud Fouser (?), de Fontaines, et habitent La Neuveville (*residentes in Bona villa episcopatus Basiliensis*). Il est probable que leur père vient de mourir et qu'ils se soucient de ses droits dans le Val-de-Ruz. L'étrangeté de cet acte, c'est qu'ils ne reconnaissent pas de droits précis et localisés ; ils sont prêts à verser une redevance annuelle pour se garantir une sorte de statut intermittent : ils seront taillables du Val-de-Ruz, statut qui s'interrompra chaque fois qu'ils seront de retour au pays (*patria*), c'est-à-dire à La Neuveville. Du moins est-ce ainsi que l'on peut interpréter ce texte, en souhaitant disposer bientôt d'autres sources de même sorte.

Le second cas est très tardif (un siècle après la fondation de La Neuveville), mais semble révéler une longue communauté d'intérêts entre Neuvevillois et habitants du Val-de-Ruz. Il s'insère dans les tensions opposant le seigneur de Valangin et ses paysans dans les premières années du XV^e siècle, qu'évoque ici même Maurice de Tribolet⁸. Le 18 juillet 1408, une conférence de la dernière chance se tient à la cure de Dombresson entre des émissaires des révoltés, conduits par leur leader, Jeannin Blandenier, et de mystérieux chevaliers, certainement des émissaires du seigneur de Valangin, le comte Guillaume d'Aarberg. On convient de s'en remettre à une médiation conduite par l'évêque de Bâle et le comte de Neuchâtel. Une sorte de conférence de la paix est prévue à La Neuveville et sans doute a-t-elle eu lieu puisqu'un exemplaire de la convention de Dombresson se retrouve dans les archives de la Bourgeoisie. Cette solidarité entre des villageois et une ville doit peut-être quelque chose à un passé commun ; mais il s'agissait aussi, évidemment, d'une disposition pratique : La Neuveville n'était pas loin et offrait aux parties un lieu commode pour se rencontrer⁹.

La date de 1312

Dater la fondation de La Neuveville de 1312 est une tradition ancienne, attestée depuis le XVIII^e siècle. Il est impossible de dire sur quoi elle repose. Aucun acte daté de cette année-là et concernant directement La Neuveville n'a jamais été évoqué, du moins avant le milieu du XIX^e siècle. C'est en 1848 que Georges-Auguste Matile insère dans les registres accompagnant ses *Monuments de l'histoire de Neuchâtel* la mention de lettres de franchises qui seraient datées de 1312. Matile renvoie aux archives de la Bourgeoisie. Il n'y a rien de tel dans ce dépôt pourtant magnifiquement conservé, ce qui veut dire qu'il ne s'agit pas de pièces perdues, mais de pièces imaginaires. On ne sait pas qui a mal informé Matile.

Au XVIII^e siècle, lorsque cette date apparaît, elle est parfois assortie d'un prudent « environ ». C'est le cas de Watteville (I/3) et de Leu (I/4), auteurs dissemblables, mais judicieux et circonspects. Il se pourrait que 1312 ne soit qu'une approximation qui aurait perdu son « environ » ! Bonne approximation au demeurant, puisqu'encore valide de nos jours. Il faut remarquer que cette date est vite apparue comme très importante, plus importante, notamment, que l'identité de l'évêque fondateur : la date de 1312 n'a presque jamais été contestée ou remplacée, alors que l'affinement des fastes de l'Eglise de Bâle a permis de trancher entre Guillaume de Grandson, mort en 1309, et Gérard de Vuippens, son successeur, en poste en 1312. Seul Louis Rode, au milieu du XIX^e siècle développe une réflexion sur les dates et privilège 1318 (II/5). Peu auparavant, Lutz (II/3) avait placé en 1309 l'intervention directe de l'évêque, mais ce n'était pas par raisonnement ; il démarquait trop vite sa source, Appenzeller (II/2).

Les huttes du Schlossberg

La tradition neuchâteloise a dû rapidement composer avec la date de 1312, année qui serait celle de la fondation effective de la ville. 1312 est déjà importante pour Boyve. Le respect de cette date a eu pour conséquence de créer un hiatus de onze ans entre la destruction de La Bonneville et la construction de l'autre Bonneville, l'actuelle Neuveville. C'est bien long pour des réfugiés... Cet espace vide va obliger les historiens neuchâtelois attachés à la tradition à inventer un élément qui recouvrirait et annulerait en quelque sorte toutes ces années : les huttes ou les tentes du Schlossberg.

Les Bonnevillois, réfugiés, sont dits avoir passé ces onze ans dans des abris de fortune sous le château, site actuel de La Neuveville, ou dans l'enceinte même du Schlossberg, ce qu'on appelle la baille¹⁰ du château.

Peut-être en a-t-on eu l'idée en voyant que l'enceinte était véritablement assez grande pour contenir des maisons ; en effet, des résidences de chevaliers ou d'ecclésiastiques y sont attestées. C'est une pratique qui perdurera après la fondation de La Neuveville, faisant des habitants du Schlossberg une petite communauté vivant parallèlement à la ville. Ces résidences étaient assez nombreuses pour qu'un acte de 1299 parle du *faubourg du château du Schlossberg*¹¹. C'est à se demander si les premiers habitants de La Neuveville n'ont pas été des *burgenses castris* du Schlossberg, à l'instar des habitants de Neuchâtel, Valangin ou de Vuillafans¹². En tout cas, l'expression « bourgeois de La Neuveville » n'apparaît pas durant les premières décennies de l'histoire de la ville.

L'épisode des huttes va donner toute une importance à la constitution d'un fief castral au Schlossberg, au profit du chevalier Imer de Bienne, en 1304¹³. Florian Imer publiera même l'acte en fac-similé. Cet acte banal – les défenses d'un château sont souvent renforcées par ce biais-là : y loger un vassal assermenté – va être transmué indûment en mesure d'encadrement des réfugiés de La Bonneville.

La date du 3 juin 1312

Longtemps brute, la date de 1312 s'est précisée et, de nos jours, on parle du 3 juin 1312. Depuis quand ? Au moins depuis les travaux de Florian Imer, sa synthèse de 1969, mais déjà son étude du Schlossberg publiée en 1949¹⁴. Pourquoi cette date ? Imer s'est expliqué en 1949 : Gérard de Vuippens aurait séjourné au Schlossberg ce jour-là, comme en témoignerait une charte qu'il y aurait fait rédiger. Ce même séjour aurait permis à l'évêque de fonder La Neuveville. Comme on le voit, c'est une pure hypothèse ; elle est du reste viciée par un impair de Joseph Trouillat (ou de Louis Vautre, qui acheva le travail de Trouillat, interrompu par la mort)¹⁵. L'un des deux a publié la permission que l'évêque Gérard de Vuippens octroyait aux religieuses de Ste-Catherine de s'installer à Colmar. L'acte, rédigé au Schlossberg, doit être daté du 30 mai 1312, mais Trouillat ou son continuateur, d'habitude plus compétents, n'ont pas tenu compte des particularités du calendrier romain utilisé par le rédacteur. L'acte est en effet daté du 3 des calendes de juin 1312 (*anno Domini MCCCXII, III kal. Junii*)¹⁶, ce que Trouillat et Vautre rendent fautivement par 3 juin ; on sait pourtant que les calendes romaines se comptaient à rebours, le premier jour du mois était le jour des calendes, le dernier jour du mois précédent était le 2 des calendes, l'avant-dernier le 3 et ainsi de suite.

La date du 3 juin 1312 repose ainsi sur une bévue et doit être abandonnée. Quant à la date du 5 juin, employée par Quiquerez¹⁷, elle vient très

certainement de la même charte octroyée aux sœurs de Ste-Catherine, avec une inadvertance au moment de copier la date (déjà fautive !) proposée par Trouillat et Vautre. On peut donc créditer Quiquerez d'avoir fait le même raisonnement qu'Imer, un bon demi-siècle avant lui.

Ces deux dates des 3 ou 5 juin 1312 n'ont donc pas de sens. Celle du 30 mai 1312 permettrait une hypothèse mieux défendable, correspondant à la seule présence attestée de l'évêque Gérard au Schlossberg. Mais il faut rappeler que l'année 1312 n'a pas d'autre force que celle de la tradition et de la vraisemblance.

Le trésor de l'évêque Gérard de Vuippens

L'anecdote du tonneau plein d'argent de l'évêque Gérard résiste étonnamment bien à la vérification, même si elle paraît folâtre au premier abord. Les médiévistes oublient le poids matériel d'une forte somme. Le «trésor de Montségur» emporté en plusieurs fois, dont l'une dans une couverture, au moment du siège de la forteresse cathare par les troupes royales n'est pas le graal, mais la «caisse», l'amas de métal précieux et de pièces de monnaie qui devait permettre d'assumer les frais de subsistance de la forteresse¹⁸.

Néanmoins, l'évocation du baril sent la chronique plutôt que l'acte et il est impossible de l'imaginer dans une hypothétique charte de 1312 ou environ. Cette impression doit avoir conditionné, en 1859, Louis Rode, qui invoquait comme source de l'anecdote *une ancienne chronique de Porrentruy* (II/5). Pourtant, Trouillat, l'année précédente, avait résolu la question en publiant le passage décisif d'une sentence épiscopale du 22 juillet 1390 où l'on trouve évoqué le tonneau plein d'argent de l'évêque Gérard¹⁹. Le texte passe en revue les points litigieux, résumant les griefs des uns et les réponses des autres. C'est ce qui lui donne un aspect narratif. Les Biennois prétendaient être dédommagés des dépenses qu'ils auraient consenties pour les travaux de fondation de La Neuveville. La sentence mentionne la réponse des Neuvevillois (II/1), que l'on peut traduire ainsi de l'allemand :

Mais le maire, le conseil et la communauté de La Neuveville ont rétorqué qu'à l'époque où La Neuveville devait être construite, le seigneur évêque Gérard de Bâle vint avec tellement de pièces de monnaie et de richesses qu'il les avait placées dans un baril. Il fonda et construisit La Neuveville sur ses biens, sans que cela ne coûte rien à personne.

L'acte de 1390 est resté inédit ; voilà peut-être pourquoi l'anecdote du tonneau n'a rejoint l'histoire de la fondation de La Neuveville que très tardivement, au XIX^e siècle. C'est seulement en 1829 que le publiciste Hans-Conrad Appenzeller en fit état dans une présentation du Schlossberg. Dès lors, la scène devint notoire ; elle fut reprise notamment par l'encyclopédiste Lutz en 1835. Ce n'est donc qu'ensuite que les historiens s'en emparèrent, par l'entremise de Trouillat. Après avoir, en 1858, publié le passage essentiel de la charte de 1390, Trouillat publia encore en 1861 une traduction française d'un regeste de cette pièce, rédigé au XVIII^e siècle par un archiviste épiscopal²⁰, rendant l'anecdote également accessible aux francophones.

Conclusion très provisoire

Lorsqu'ils polémiquent devant l'évêque de Bâle, en 1390, les bourgeois de Bienne et de La Neuveville attribuent sans hésiter la fondation de la ville à l'évêque Gérard de Vuippens. Cet élément doit être séparé de la date de 1312, qui n'est apparemment qu'une approximation. Gérard est devenu évêque en 1309. C'est le *terminus post quem* de la fondation, le *terminus ante quem* étant la première mention d'un bourgeois de La Neuveville. Longtemps, un acte publié par les *Fontes rerum Bernensium* sous la date du 3 juin 1310 paraissait donner le nom des plus anciens bourgeois de La Neuveville, Jean Grosjean et sa femme Ita. Mais Andres Moser a démontré que cet acte, connu seulement par une traduction allemande du XV^e siècle, avait eu sa date brouillée et ne pouvait remonter au-delà de 1328²¹. Il faudra donc en chercher d'autres. Pour l'instant, on connaît des chartes datées depuis le 27 avril 1314, conservées en original, qui mentionnent des couples *habitant maintenant à La Neuveville à côté du château du Schlossberg*²². Il n'y est pas question explicitement de « bourgeois », mais la ville est alors visiblement en état d'accueillir des habitants. Peut-être que seuls les accords de 1316 amenant le comte de Neuchâtel à renoncer à ses droits sur La Neuveville²³ ou alors l'octroi des franchises de 1318 ont permis aux habitants de se dire bourgeois. Encore ne l'ont-ils pas fait immédiatement.

Ainsi, semble-t-il, l'évêque Gérard de Vuippens est venu au Schlossberg et sur le site de La Neuveville avec une forte somme placée dans un baril dont la taille est laissée à l'imagination du lecteur. Il est venu à une date qui se situe entre 1309 et 1314 et qui pourrait être le 30 mai 1312, seule présence attestée de l'évêque dans son château du Schlossberg. Cette « fourchette » est bien sûr susceptible de se resserrer, à la faveur de découvertes documentaires. Rappelons déjà que le 5 décembre 1313, l'évêque fait allusion *aux dépenses qu'il a consenties pour la nouvelle fortification au Schlossberg*²⁴ ; l'affirmation, dans son sens strict, concerne le Schlossberg, mais les liens

étroits et la proximité géographique entre le château et la ville permettent d'y voir une allusion aux frais engagés pour la construction de La Neuveville. Ce rapprochement est déjà le fait de Trouillat.

L'origine des premiers habitants et la tradition neuchâteloise demandent elles aussi de nouvelles recherches ; il serait sans doute puéril d'en attendre une « preuve » que des habitants de La Bonneville se sont bien réfugiés dans l'enceinte du Schlossberg et y ont végété onze ans dans des cabanes avant que La Neuveville ne soit fondée pour eux. Les cabanes, nous l'avons vu, sont là pour dissimuler un hiatus de onze ans entre la destruction de l'une des villes neuves et la construction de l'autre, hiatus qui, si on ne l'avait pas « expliqué », aurait ruiné la tradition.

En revanche, il est envisageable que d'anciens habitants de La Bonneville, déstabilisés par sa destruction, se soient laissés attirés par La Neuveville, lors de sa fondation ou peu après. C'est ce que montre probablement la prise de contact des frères neuvevillois en 1342 avec un officier du seigneur de Valangin. Lorsqu'ils se soucient de sauvegarder leurs droits dans le Val-de-Ruz, peu d'années sont passées depuis la fondation de La Neuveville – un peu plus d'un quart de siècle – et nous voilà peut-être déjà face à la seconde génération. Si un destin neuvevillois s'est noué déjà pour le père, on n'était pas loin de la fondation de la ville. Ce cas, bien sûr, ne prouve pas la véracité de la légende, mais documente l'attrait que La Neuveville a pu exercer, attrait qui a peut-être été ensuite transfiguré par la légende.

Jean-Daniel Morerod est professeur d'histoire médiévale à l'Université de Neuchâtel.

ANNEXES

Annexe I : textes relatifs au rôle des habitants de La Bonneville dans la fondation de La Neuveville

Il ne semble pas que l'historiographie suisse des XVI^e et XVII^e siècles ait pris en compte la fondation de La Neuveville. Du moins n'ai-je rien trouvé dans les recueils annalistiques de Johann Stumpf (*Schwytzer Chronica* de 1554) ou de Johann-Heinrich Schweizer (*Chronologia helvetica*, 1607). Il en va de même de l'*Itinerarium historico-politicum* de Johann-Jakob Grasser (1624) ou de l'*Abrégé de l'histoire générale de Suisse*, de Plantin (1666). Rien non plus dans l'historiographie bâloise du temps représentée avant tout par Christian Wurstisen et sa *Bassler Chronick* (1580). Il en va de même de la littérature de type cosmographique (*Cosmographia* de Sebastian Münster, de 1544, ou *Topographia Helvetiae, Rhaetiae et Valesiae* de Zeiller et Merian, 1642). Tout cela est bien sûr à la merci d'une découverte, voire d'une lecture plus attentive de tel ou tel texte cité : s'il est difficile de se tromper en consultant des annales, on n'épuise pour ainsi dire jamais le contenu d'une cosmographie. Quoi qu'il en soit, je ne dispose pour le moment d'aucun texte antérieur à 1693 qui refléterait les traditions attachées à la fondation de La Neuveville.

I/1. Franc-tireur pour ne pas dire escroc, Abraham Amiet (1661-1734)²⁵ cherche à débiter un savoir composite qui va de la métallurgie à l'histoire de son pays. C'est dans une description de la principauté qu'il est amené à parler de La Bonneville :

Engollon est un village assez petit, proche la rivière de Seyon ; c'était autrefois une ville bâtie l'an 1216, appelée Ville neuve, mais elle fut démolie en l'année 1301, par Rodolphe comte de Neuchâtel ; et les habitants, qui étaient sortis par composition [accord], s'en allèrent une partie proche du lac de Biemme, où ils bâtirent une ville de même nom que celle qui avait été ruinée, et l'autre partie, qui demeura, édifia ce village des mesures de la ville.

(Abraham AMIEST, *La description de la Principauté de Neuchâtel et de Valangin*, Besançon, 1693, p. 45-46 ; fac-similé dans Neuchâtel, *Revue neuchâteloise*, N° 64, 1978²⁶)

I/2 Père que l'on voudrait respectable de l'histoire neuchâteloise, le pasteur Jonas Boyve (1654-1739)²⁷ est en fait un auteur irritant, dont beaucoup d'informations vérifiables se révèlent altérées. Il est plus à son aise avec les traditions et livre une histoire détaillée de la destruction de La Bonneville et du transfert d'une partie de sa population au Schlossberg. Comme le demande le genre annalistique, Boyve donne à tous ces éléments un cadre chronologique très précis.

1301 : [...] les autres [habitants de La Bonneville détruite] se retirèrent sous le château de Schlossberg. La conformité des noms entre les bourgeois de La Neuveville et les habitants d'Engollon peut servir à prouver leur commune origine. Ce fut l'évêque de Bâle qui donna cette retraite aux habitants de La Bonneville, parce qu'il les regardait comme ses sujets. Au commencement de leur refuge, ils ne bâtirent sous ce château que des cabanes pour y habiter ; mais le terroir s'y étant trouvé très fertile, on y construisit ensuite la nouvelle Bonneville, comme on le verra ci-après. [...]

1311 : Othon de Grandson, évêque de Bâle, dont la maison avait presque toujours été ennemie des comtes de Neuchâtel et qui l'était encore davantage en qualité d'évêque de Bâle, entreprit, l'an 1311, de bâtir une ville au-dessous du château de Schlossberg sur les frontières du comté de Neuchâtel, et ce sous prétexte que c'était pour y loger ses nouveaux sujets de La Bonneville du Val-de-Ruz [v. l'an 1301] qui, depuis dix ans, avaient toujours habité en ce lieu-là dans de méchantes cabanes et qui sollicitaient cet évêque à leur bâtir des maisons. L'évêque fit pour cet effet préparer les matériaux, acheta plusieurs petits fiefs dans ce lieu-là et disposa toutes les choses nécessaires pour la pouvoir construire l'année suivante [...].

1312 : Othon, évêque de Bâle, qui avait commencé à bâtir La Bonneville pour rétablir celle du même nom qui avait été démolie au Val-de-Ruz l'an 1301, partit pour Rome afin d'assister au couronnement de l'empereur Henri VII. Il mourut en revenant [...].

1318 : [...] On acheva cette année de bâtir La Bonneville, qu'on nomma aussi Neuveville ; ces deux noms lui sont demeurés jusqu'à aujourd'hui. Elle fut appelée Bonneville, en mémoire de La Bonneville du Val-de-Ruz et de ses habitants, qui se transplantèrent de la ville détruite dans la nouvelle, qui, par cette raison, s'appela aussi Neuveville. Girard, évêque de Bâle, accorda à cette ville de grandes franchises pour s'attirer l'affection des nouveaux sujets et pour y en attirer d'autres, et aussi pour les récompenser des pertes qu'ils avaient faites en quittant leur première habitation.

(Jonas BOYVE, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin depuis Jules-César jusqu'à 1722*, t. 1, Berne et Neuchâtel, 1854-1855, p. 269-276)

I/3 L'*Histoire de la Confédération helvétique* du patricien bernois Alexandre-Louis de Watteville (1714-1780)²⁸ est un texte bref qui n'avait pas à développer l'histoire traditionnelle de La Bonneville. Mais la fondation de La Neuveville est citée à sa date traditionnelle.

L'évêque Gerhard fit bâtir sous le château de Schlossberg la ville appelée Neuveville, environ l'an 1312.

(Alexandre-Louis de WATTEVILLE, *Histoire de la Confédération helvétique*, t. 1, Berne, 1757, p. 78-79)

I/4. Patricien zurichois passionné d'histoire, Johann-Jacob Leu (1689-1768)²⁹ s'attela notamment à la publication d'un lexique suisse en vingt volumes, rassemblant les informations fournies par de nombreux correspondants. Il a ainsi perçu un écho des traditions relatives à la fondation de La Neuveville, même s'il confond un peu l'histoire des deux villes, qu'il appelle l'une et l'autre Neuveville :

Und Bischof Gerhard hat zur Sicherheit seiner dortigen Landen hernach ungefehrb (ungefähr) um das Jahr 1312 eine Stadt unter selbigem zu bauen angefangen.

[...] und scheint dass die übrige Einwohner hernach die Stadt Neuenstadt in der Nachbarschaft erbauet haben.

(Hans-Jacob LEU, *Allgemeines Helvetisches, Eydgenössisches oder Schweitzerisches Lexicon*, t. 14, Zurich, 1758, p. 108 et 123)

I/5 Le chancelier Georges de Montmollin, mort en 1703, est l'auteur prétendu de *Mémoires* sur divers sujets historiques neuchâtelois. C'est en fait le prête-nom d'Abram Pury, prolifique et brillant faussaire, qui, avec son entourage, alimentait la politique neuchâteloise de forgeries qui en servaient les intérêts³⁰. Les *Mémoires* semblent avoir été rédigés entre 1782 et 1787³¹.

Le comte entre au Val-de-Ruz par Fenin, et, du même pas, va mettre le siège devant La Bonneville qui fait une vigoureuse résistance contre les premiers assauts. Finalement, elle est emportée, brûlée et rasée; mais, selon les ordres du comte Rollin, les chevaliers conducteurs des bandes en ce rude et dernier assaut, épargnent soigneusement les habitants, singulièrement femmes et enfants, et ne baillent nul quartier aux gens de l'évêque; tous sont dépêchés au fil de l'épée. Les dits habitants ainsi épargnés devaient être envoyés partie à Valangin pour augmenter le bourg, partie ès montagnes du Vaux-Travers pour les défricher. Mais en une nuit ils s'évadent en grande part, se jettent dans les bois, grimpent et passent Chaumont, pour se réfugier sur les terres de l'évêque au bord du lac de Biemme: origine de la Neuve ou Bonneville d'aujourd'hui.

(*Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, par le chancelier DE MONTMOLLIN, t. 2, Neuchâtel, 1831, p. 150-151)

I/6 Encore fragile hors de Neuchâtel, la tradition bonnevilloise se fortifie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme on le voit avec le dictionnaire lancé en 1775 par Vincent-Bernard de Tscharnier (1728-1778), un patricien bernois, animateur inspiré de la culture littéraire et scientifique de son temps. Bien que parue à Neuchâtel, son œuvre n'en fait pas mention, alors même qu'il y a une entrée *La Neuveville*. Après sa mort prématurée, le *Dictionnaire* connut plusieurs rééditions, sans changement en ce qui nous concerne, jusqu'à ce qu'il soit complété par un autre patricien bernois, le bibliographe et numismate Gottlieb Emmanuel de Haller (1735-1786); l'édition de 1788, posthume, répare cette « omission »³².

Neuveville, mairie et ville de l'évêché de Bâle, sur les bords du lac de Biemme. La ville a été bâtie en 1312 par Gérard, évêque de Bâle, qui lui accorda les mêmes privilèges que la ville de Biemme avait. Elle jouit d'une situation agréable [...].

(Vincent Bernard DE TSCHARNER, *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse*, t. 2, Neuchâtel, 1775, p. 151)

Neuveville, en allemand Neuenstadt, mairie et ville de l'évêché de Bâle, sur les bords du lac de Biemme. La ville a été bâtie en 1312 par Gérard de Wippingen, évêque de Bâle, qui lui accorda les mêmes privilèges qu'à la ville de Biemme. Il la peupla principalement des habitants d'une petite ville du Val-de-Ruz, au pays de Neuchâtel, nommée Neuveville. Ce qui explique pourquoi les bourgeois de Neuveville parlent la langue française dans un pays où la langue allemande est dominante. Elle est dans une situation agréable [...].

(V. B. DE TSCHARNER et Gottlieb Emmanuel DE HALLER, *Dictionnaire historique, politique et géographique de la Suisse*, t. 3, Genève, 1788, p. 24-25)

I/7 La célèbre *Histoire des Suisses* de Jean de Müller illustre le même phénomène que le *Dictionnaire* de Tscharnier et de Haller. Il n'est pas question de la fondation de La Neuveville dans la première édition allemande, alors qu'elle apparaît dans la traduction française de 1795³³. Le succès immense de cette *Histoire*, les innombrables éditions allemandes et traductions françaises donnèrent son autorité à la date de 1312. Jean de Müller la devait à Watteville et la dépouilla du «environ» de son devancier. Par ailleurs, la tradition du passage des habitants de La Bonneville à La Neuveville reçoit un traitement inhabituel. Pas de mentions de la destruction de La Bonneville ou des cabanes du Schlossberg, mais l'évocation légèrement floue d'un changement de la politique de l'évêque de Bâle.

Gérard attirait par des franchises tous les bourgeois de la Neuve-Ville au Val-de-Ruz, sur laquelle l'évêché formait des prétentions³⁴, dans la Neuve-Ville que lui-même avait fondée près du lac de Biemme sous Schlossberg³⁵.

(Jean DE MÜLLER, *Histoire des Suisses*, II/1, t. 4, Lausanne, 1795, p. 98-99)

I/8 De nombreux mémoires manuscrits des XVII^e-XVIII^e siècles portent un titre voisin de celui d'un abrégé de l'histoire de Neuchâtel paru, semi-anonymement, en 1787. Faire l'histoire de cette tradition apporterait peut-être quelque chose à l'histoire de La Bonneville, en tout cas un probable vieillissement.

Les seigneurs de Valangin usant toujours de délai et ne prêtant point hommage au comte de Neuchâtel, suivant la teneur du traité, ce dernier vint mettre le siège devant La Bonneville, au Val-de-Ruz, près du lieu où est présentement Engollon ; il brûla cette ville et la détruisit entièrement le 21 avril 1301. Les habitants de cette ville se retirèrent, par la permission de l'évêque de Bâle, et bâtirent des cabanes dans l'endroit où est présentement la Neuville ou au-dessous du château de Scholsberg [!].

(*Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valengin depuis l'an 1035*, «En Suisse», 1786, p. 48)

I/9 Au moment de disparaître, l'Etat épiscopal bâlois reçut une étude systématique de valeur, œuvre d'un pasteur, le «Doyen» Charles-Ferdinand Morel (1772-1848), homme d'académies et d'entreprises philanthropiques. Il est le premier auteur non neuchâtelois à rapporter la tradition bonnevilloise avec détail.

Les habitants, se trouvant sans asile et frappés d'épouvante, obtinrent de l'évêque de Bâle la permission de se fixer dans l'emplacement où est actuellement La Neuveville, au-dessous du château de Schlossberg, au bord du lac de Biemme. Ils y construisirent des cabanes, et ce furent là les fondements de la ville de La Neuveville d'aujourd'hui, ainsi nommée à cause de la nouveauté de son origine, et que ses premiers habitants continuaient à appeler Bonneville, du nom de leur patrie infortunée³⁶. Il y a encore aujourd'hui à La Neuveville des descendants de ces premiers habitants, comme les Imer, les Cunier, etc. [...]

Cet évêque (Gérard de Vuippens), à la sollicitation des malheureux réfugiés de La Bonneville, qui, depuis dix ans, n'avaient pour abri que d'informes cabanes au-dessous du château de Schlossberg, commença, pour les mieux loger, à faire construire une ville dans les formes sur le terrain qu'ils habitaient. [...]

La ville de La Bonneville, aujourd'hui La Neuveville, fut achevée en 1318.

(Charles-Ferdinand MOREL, *Abrégé de l'histoire et de la statistique du ci-devant évêché de Bâle*, Strasbourg, 1813, p. 64-65 et 68-70)

I/10 Georges-Auguste Matile, le grand historien du droit neuchâtelois (1807-1881)³⁷, a fait une place à La Neuveville en 1312 dans son imposante publication de sources. Sans qu'on sache pourquoi, il a donné deux numéros à cette affaire, traitée seulement parmi les registres, ce qui impliquerait deux actes dont au moins un de cette année-là. Voilà qui ne correspond pas à la réalité des sources.

CIX et CX, Anno 1312 : Girard, évêque de Bâle, octroie de nouvelles franchises à sa ville de Neuveville, malgré l'opposition faite par Rodolphe de Neuchâtel et la ville de Berne (Archives de La Neuveville).

(Georges-Auguste MATILE, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, t. 2, Neuchâtel, 1848, p. 1173)

Dans son *Histoire de la Seigneurie de Valangin*, le même Matile reprend la tradition bonnevilloise. Il est beaucoup plus original quand il documente, sources à l'appui, l'existence, encore au début du XV^e siècle, dans le Val-de-Ruz, d'anciens bourgeois nostalgiques de leur statut perdu. Cette frustration explique peut-être en partie la révolte du début du XV^e siècle et la tentation, plus ancienne, de se retirer à La Neuveville.

Les femmes et les enfants devaient échapper seuls au sac de La Bonneville et ordre était donné pour que les hommes fussent passés au fil de l'épée. Un assez grand nombre d'entre eux parvinrent néanmoins à s'enfuir ; les uns restèrent cachés quelque temps et, les mauvais jours passés, furent appelés bourgeois externes³⁸ ; les autres traversèrent la côte roide et boisée de Chaumont, gagnèrent les terres voisines de l'évêque de Bâle, et vinrent s'établir dans la vallée de Diesse et sur les bords du lac de Biemme, au pied du Schlossberg. Les cabanes qu'ils construisirent sous la protection de ce fort furent l'origine d'une ville qui porta indifféremment les deux noms de celle que l'on venait de détruire, La Bonneville ou La Neuveville ; maintenant le nom de Bonneville n'est plus employé que dans le patois du pays. La Neuveville compte encore aujourd'hui des descendants de ces anciens fugitifs du Val-de-Ruz, les Imer, les Cunier, etc.

(G.-A. MATILE, *Histoire de la Seigneurie de Valangin jusqu'à sa réunion à la Directe en 1592*, Neuchâtel, 1852, p. 32)

I/11 L'autorité de Matile est assez grande pour avoir imposé çà et là l'idée de franchises remontant à 1312. C'est le cas de l'historien ecclésiastique fribourgeois Jean-Joseph Dey (1778-1863), un bon érudit engagé dans le renouveau historiographique de l'Evêché de Fribourg au milieu du XIX^e siècle³⁹.

Aux premières franchises octroyées aux habitants, l'évêque en ajouta de nouvelles, l'année 1312.

(Jean-Joseph DEY, « Girard de Vuippens, évêque 1^o de Lausanne, 2^o de Bâle », dans *Mémorial de Fribourg*, N^o 1, 1854, p. 316)

Annexe II: textes relatifs au baril plein d'argent

II/1 Longtemps donnée pour perdue⁴⁰, la sentence du 22 juillet 1390 existe encore aux Archives de la Bourgeoisie de La Neuveville⁴¹. On y retrouve le passage publié par Trouillat en 1858. Il est vraisemblable que Trouillat s'est servi d'une copie, car les différences formelles entre son édition et l'original sont considérables :

Das aber der meyer, der rate und die gemeinde von der Nüwenstat verantwort habent und sprachent, bi den ziten da die selbe Nüwenstat gestiftet und gemacht solt werden, da keme der Erwürdig in Got Vatter und Herre Bichoff Gerhart selig ze Basel, mit so vil barschaft und guotes, so er da ze male in ein vass geschlagen hat, und buwete und stifte, und machte die vorgegente Nüwestat mit sinem guote, one menglichs kosten.

(ABLN, T. 49A, N° 1, original scellé)

II/2 Johann Conrad Appenzeller (1775-1850), un Bernois mort pasteur de Bienne et directeur du gymnase, est un auteur de littérature populaire, contribuant notamment aux *Alpenrosen*, une sorte d'almanach. Il y publie en 1829 un texte sur le Schlossberg. S'il mentionne assez conventionnellement la destruction de La Bonneville, la fuite d'une partie des habitants par Chaumont vers le Schlossberg et la présence parmi les réfugiés des Cunier et des Imer, il est le premier, à ma connaissance, à introduire dans la littérature le thème du tonneau plein d'argent. Il met la mention du tonneau entre guillemets, sans doute pour signifier que c'est un détail livré par sa source. Mais il n'indique pas quelle elle est...

*Hier lebten sie mehrere Jahre in elenden Hütten. Als endlich Gerhart von Wippingen 1309 Bischof zu Basel geworden war, bedauerte das Schicksal dieser treuen Ausgewanderten. Er sammelte grosses Geld, kam mit soviel Baarschaft auf den Schlossberg «als er in ein Fass schlagen konnte», und erbaute das jetzige Neuenstadt aus seinem eignen Gute, ohne jemandes Umkosten⁴². (Johann Conrad APPENZELLER, «Der Schloßberg bey Neuenstadt am Bielersee», dans *Alpenrosen. Schweizer Taschenbuch auf das Jahr 1829*, Berne et Leipzig, 1829, p. 232-233)*

II/3 Le texte d'Appenzeller est presque aussitôt repris par Markus Lutz (1772-1835), un Bâlois mort pasteur à Läufelfingen. Vulgarisateur, on lui doit notamment une *Description exhaustive de la Suisse*, où il eut à parler de La Neuveville.

Neuveville. Diese Stadt empfing ihr Dasein von dem baselischen Bischof Gerhart von Wippingen, der nach der Eroberung und Zerstörung der Stadt Bonneville im Val de Ruz, im Jahre 1301, mit so viel Baarschaft, auf seine nahe Burg Schlossberg im Jahre 1309 gekommen war, als er in ein Fass schlagen konnte, und für die Ausgewanderten von Bonneville diesen Ort auf seinem eigenen Gut erbaute⁴³.

(Markus LUTZ, *Vollständige Beschreibung des Schweizer Landes*, Aarau, 1835, p. 290)

II/4 Louis Rode, enseignant passionné de patois, est un Neuvevillois⁴⁴, à qui il revient de présenter sa ville aux congressistes de la Société jurassienne d'Emulation, en 1859. Il n'est pas au fait des dernières découvertes de Trouillat, mais sa présentation n'en est pas moins intéressante, car il n'est pas obnubilé par la date de 1312.

Quoique la date de la destruction de Bonneville ou Neuveville au Val-de-Ruz soit si bien constatée [...], il existe une fort grande variété sur celle de la fondation de notre Neuveville; outre celle, indiquée par Chambrier et indiquée dans la note⁴⁵, on rencontre dans les divers auteurs encore les suivantes : 1301, 1303, 1306, 1307, 1312

et 1318. Cette diversité ne proviendrait-elle pas peut-être de ce qu'on a tenu compte des progrès différents qui ont été faits dans la construction des murailles, des tours et fossés, des maisons et des rues, ou dans l'organisation municipale de la ville? En tout cas, l'année 1318 fut une année très mémorable pour cette ville, car, d'un côté, selon une ancienne chronique de Porrentruy, l'évêque Gérard de Vuippens arriva ici muni d'un tonnelet d'argent pour payer les frais des fortifications, et d'autre part il est constant que dans la même année il octroya à cette ville sa première lettre de franchise [...].

(Louis RODE, « Esquisse sur l'histoire de Neuveville », dans *ASJE*, 1859, p. 66)

II/5 Publié par Joseph Trouillat en traduction française, en 1861, ce texte est une paraphrase du XVIII^e siècle de l'acte de 1390, due à l'archiviste épiscopal Maldoner⁴⁶.

D'abord, Bienne réclame aux bourgeois de La Neuveville 1300 livres de deniers, à propos de prestations fournies lors de la construction de La Neuveville. Les bourgeois de celle-ci répondent qu'à l'époque où elle fut fondée et bâtie, il y a environ un siècle, l'évêque de Bâle, Gérard, vint avec tant d'argent, placé dans un tonneau, qu'il fonda et bâtit La Neuveville avec ses propres deniers, sans rien demander à personne.

(Joseph TROUILLAT, *Monuments de l'Ancien évêché de Bâle*, t. 4, Porrentruy, 1861, p. 813, donné comme tiré du *Catalogue Maldoner*)

Annexe III/1:

la reconnaissance de 1342

Dans le second tiers du XIV^e siècle, les officiers du comte d'Aarberg dans le Val-de-Ruz ont tenu un registre des principales redevances des sujets. Il s'agit soit de listes de redevances, soit d'enregistrements de décisions prises pour telle ou telle personne. L'accord du 26 février 1342⁴⁷ avec Lambert et Gérard appartient à la seconde catégorie: une mesure assez importante pour qu'on la procès-verbalise.

Anno Domini Mo CCCo XLlo venerunt Lamber et Girart filii [?] Berthodi Fouser [?] de Font', residentes in Bona villa episcopatus Bas(iliensis) ad dominum prepositum tunc rectorem in Valengins, die martis post dominicam qua cantatur Reminiscere, recognoscentes esse de dominio Vallengins. Dictus dominus prepositus ipsos fratres [un mot illisible] gratiam quod dicti fratres recognoscunt se esse homines talliabiles usque ad reversionem patrie. Pro quolibet fratre debetur quislibet in ebdomada Bordarum pro VIII em(inis) ognions⁴⁸.

(AEN, Recettes diverses, N° 99, fol. 21v.)

NOTES

¹ Florian IMER, *La Neuveville, histoire de ma cité*, Porrentruy, 1969. Publiée par la Société jurassienne d'Emulation, elle remplaçait l'étude d'Adolphe GROSS et Charles Louis SCHNIDER, *Histoire de La Neuveville*, La Neuveville, 1914, un travail sérieux, mais sans références. Les deux auteurs ne se prononcent pas sur la réalité du passage de La Bonneville à La Neuveville. En revanche, ils adoptent la date de 1312 sans marquer d'hésitation (voir p. 10). Sur Florian Imer (1898-1981), préfet et juge, voir *Dictionnaire historique suisse* (désormais *DHS*) et André IMER, *Chronique de la famille Imer de La Neuveville*, Prêles, 2003, p. 253-260. Sur Gross (1841-1926), cultivateur et pionnier aux USA, historien improvisé, et Schnyder-Gibollet (1840-1924), industriel

et propriétaire du Schlossberg, lui aussi historien improvisé, voir le *Dictionnaire du Jura* (désormais *DIJU*), en ligne. Schnyder a publié son livre en orthographiant son nom Schnider.

² Jacques BUJARD et Christian DE REYNIER, «Les châteaux et les villes du Pays de Neuchâtel au Moyen-âge: apports récents de l'archéologie», dans *Mittelalter*, N° 11, 2006, p. 69-102.

³ Les annexes se trouvent à la fin de la contribution. Chaque fois qu'un texte ou un auteur figure sans référence, c'est qu'il est repris dans les textes publiés en annexe.

⁴ Abraham RUCHAT, «Bienne et la Bonne-Ville», dans *Les délices de la Suisse*, t. 2, Leyde, 1714, p. 558-563. Le livre est anonyme, mais son attribution au futur grand historien de la Réforme (1680-1750) est admise (*DHS*).

⁵ Selon Olivier CLOTTU, «Les familles de La Neuveville, leur origine et leur destinée», dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* (désormais *ASJE*), 1949, p. 92 (et 96 pour les Imer).

⁶ Au XIX^e siècle, la tradition bonnevilloise a permis aux Imer de se compter parmi les premiers habitants, comme en témoigne par exemple le discours de Frédéric Imer devant l'Emulation en 1859: «Pourrait-on reprocher à un descendant des réfugiés de La Bonneville d'avoir conservé de vives sympathies pour son ancienne patrie?» (*ASJE*, 1859, p. 9). Ce n'est maintenant plus le cas, comme le montre le sous-titre choisi par A. Imer pour sa *Chronique de la famille Imer de La Neuveville: de 1450 à l'an 2000*. Pour Frédéric Imer (1825-1909), voir A. IMER, *op.cit.*, p. 109-114, ainsi que le *DIJU*.

⁷ Rémy SCHEURER, «La peste de 1349 et ses conséquences dans la région de Neuchâtel», dans *Musée neuchâtelois*, 1972, p. 26, et *Lignières, un village aux confins de trois Etats*, Hauterive, 2006, p. 40.

⁸ Voir la contribution de M. de Tribolet dans les présents Actes (NdR).

⁹ Archives de la Bourgeoisie de La Neuveville (désormais ABLN), parchemins latins, non numérotés. Une édition de cet acte paraîtra dans la *Revue historique neuchâteloise*.

¹⁰ Le mot «baille» a été utilisé par Florian Imer (voir plus bas). Il désigne «dans les châteaux, l'espace qui séparait la première enceinte de la seconde» (Victor GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, Paris, 1887). C'est un mot rare; il avait été introduit dans le débat par Heinrich TÜRLER, «Le château du Schlossberg», dans *ASJE*, 1912, p. 60-63. Türler (1861-1933), Neuvevillois d'origine, est archiviste de l'Etat de Berne (*DHS*); c'est un impeccable technicien de l'histoire.

¹¹ *Fontes rerum Bernensium* (désormais *FRB*), t. 3, Berne, 1880, p. 735-736, N° 728: *et domum quam habebam sitam in castro sive in suburbio castri de Slozberg*.

¹² M. DE TRIBOLET, *Dépendance et profit seigneurial*, Dijon, Centre Georges Chevrier, et Neuchâtel, Archives de l'Etat, 1990, notamment p. 33-34 et 65. Jean-François POUDRET, *Coutumes et coutumiers*, vol. II, Berne, 1998, notamment p. 377-379.

¹³ F. IMER, *op.cit.*, p. 18. Dans le texte d'Imer, l'acte est daté du 7 mai 1307, mais, dans la note qui correspond, il est du 6 mai 1304. C'est la date proposée dans la note qui est correcte (veille de l'Ascension de 1304, fête tombant le 7 mai). L'acte de 1304 est édité dans *FRB*, t. 4, Berne, 1889, p. 187-188, N° 157. Le glissement de la date fait que Pierre d'Aspelt est invoqué en 1307, alors qu'il n'est plus évêque de Bâle (voir plus haut).

¹⁴ F. IMER, «Le Schlossberg, château des princes-évêques de Bâle», dans *ASJE*, 1949, p. 31-74, surtout p. 42.

¹⁵ Sur Joseph Trouillat (1815-1863), historien et homme politique de très grande importance pour le Jura, voir Dominique PRONGUÉ, *Joseph Trouillat, un itinéraire entre politique et histoire (1815-1863)*, Fribourg, Université, 1998. Pour son continuateur Louis Vautrety (1829-1886), voir *DHS*.

¹⁶ Joseph TROUILLAT et Louis VAUTREY, *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*, t. 5, Porrentruy, 1867, p. 151, N° 13.

¹⁷ Auguste QUIQUEREZ, «Le Schlossberg», dans *Musée neuchâtelois*, 1881, p. 54-55. Sur Quiquerez (1801-1882), historien et surtout archéologue notable, voir *DHS*. Il avait repris à son compte la tradition bonnevilloise comme le montre son article sur le Schlossberg.

- ¹⁸ Michel ROQUEBERT, «Le trésor de Montségur», dans *Montségur, la mémoire et la rumeur. 1244-1994, Actes du colloque de Foix d'octobre 1994*, Foix, Archives départementales de l'Ariège, 1994, p. 53-62.
- ¹⁹ J. TROUILLAT, *Monuments de l'Ancien évêché de Bâle*, t. 3, Porrentruy, 1858, p. 191, N° 111.
- ²⁰ Voir plus bas.
- ²¹ *FRB*, t. 4, p. 414, N° 382. Pour la démonstration, voir Andres MOSER, «Erlach», dans *Die Orden mit Benediktinerregel*, III/1/1, Berne, 1986, p. 666 (Helvetia sacra). L'acte mentionne l'abbé de St-Jean Ulrich von Falkenstein, attesté dès 1337/1338. 1328 est la dernière mention de son prédécesseur.
- ²² Voir notamment *FRB*, t. 4, p. 591-592, N° 569 (*nunc conversantes in Nova-villa, juxta castrum dictum Slosberg*), p. 592-593, N° 570, et p. 607, N° 586.
- ²³ Lionel BARTOLINI et Jean-Daniel MOREROD, «L'abandon des prétentions neuchâtelaises sur La Neuveville (1316), un document retrouvé», dans *Revue historique neuchâteloise*, N° 142, 2005, p. 223-226.
- ²⁴ Voir Joseph TROUILLAT, *Monuments de l'Ancien évêché de Bâle*, t. 3, Porrentruy, 1858, p. 191, N° 111 : *expensas per nos in edificatione nove munitiois nostre apud Slosberg*.
- ²⁵ Jeanne HUGUENIN, «Une vie mouvementée, Abraham Amiest (1661-1734)», dans *Musée neuchâtelois*, 1923, p. 5.
- ²⁶ Ponctuation et orthographe modernisées, comme pour tous les autres textes français.
- ²⁷ *DHS*.
- ²⁸ Voir *DHS*, sous «Wattenwyl, Alexander Ludwig von».
- ²⁹ *DHS*.
- ³⁰ En attendant la publication de ses recherches, voir Arnaud BESSON, «Les chroniques des chanoines de Neuchâtel», dans Marc-Antoine KAESER (dir.), *L'âge du faux : L'authenticité en archéologie*, Hauterive, Laténium, 2011, p. 113-115.
- ³¹ Je remercie Arnaud Besson de ses informations.
- ³² Pour ces deux auteurs, voir *DHS*.
- ³³ Il faudrait une recherche précise des premières éditions pour établir quand la fondation de La Neuveville est insérée.
- ³⁴ *Cette ville ne subsiste plus* (note de l'auteur).
- ³⁵ *1312. Watteville, hist. De la confédération Helvétique* (note de l'auteur).
- ³⁶ *Elle n'a pas d'autre nom dans le patois ou langage du pays* (note de l'auteur).
- ³⁷ *DHS*.
- ³⁸ Matile cite ici en note un texte latin, une déposition de 1406 : *Perrinus dictus Purry* [...]. Matile a été victime du mythe Pury, mais la déclaration prêtée à ce Pury est celle, authentique, d'un témoin nommé Leclerc (Archives de l'Etat de Neuchâtel, Archives anciennes, W 5, N° 6). Ce texte sera étudié en même temps que l'accord de Dombresson (voir plus bas).
- ³⁹ *DHS*.
- ⁴⁰ *FRB*, t. 10, Berne, 1956, p. 606-607, N° 1340, l'affirme et publie un résumé de ce que l'éditeur appelle un extrait du XVIII^e siècle (Archives de l'Ancien Evêché de Bâle (désormais AAEB), B 138/1, N° 97).
- ⁴¹ Voir Paul BLÆSCH, *Die Rechtsquellen der Stadt Biel mit ihren «Äusseren Zielen» Bözingen, Vingelz und Leubringen, (Sammlung Schweizerischer Rechtsquellen, II. Abteilung : Die Rechtsquellen des Kantons Bern, 1. Teil : Stadtrechte, Bd. 13)*, Bâle, 2003, p. 88, qui ne l'édite pas mais en donne la situation archivistique.
- ⁴² *Là, ils vécurent de nombreuses années dans de misérables huttes. Lorsque, enfin, Gérard de Vuippens devint évêque de Bâle en 1309, il compatit au destin de ces fidèles exilés. Il recueillit*

beaucoup d'argent et arriva avec autant de pièces sur le Schlossberg «qu'il pouvait en mettre dans un tonneau» et construisit l'actuelle Neuveville avec ses propres moyens, sans contribution de personne.

⁴³ *Neuveville. Cette ville doit son existence à l'évêque de Bâle Gérard de Vuippens, qui, après la prise et la destruction de la ville de La Bonneville au Val-de-Ruz, en 1301, était venu en 1309 dans son proche château du Schlossberg, avec tant d'argent qu'il put en remplir un tonneau; et il bâtit cet endroit pour les exilés de La Bonneville, sur son propre bien.*

⁴⁴ Louis Rode est mal connu; voir *Le livre du centenaire, 1847-1947*, Porrentruy, SJE, 1947, p. 254-255 et passim.

⁴⁵ 1258 (!).

⁴⁶ Sur Leonard Leopold Maldoner (1694-1765) remarquable archiviste au service des princes-évêques de Bâle, voir *DHS*. Pour son regeste de l'acte de 1390, voir AAEB, Répertoire ancien II/2: Anhang zur mittleren Zeit des anderten Satzes, 1366-1527, à la date.

⁴⁷ Rappelons que le millésime changeait le 25 mars. Un événement daté de février 1341 doit être reporté à l'année suivante.

⁴⁸ *L'an du Seigneur 1341, Lambert et Girard, fils de Berthod Fouser de Fontaines, habitant la Bonneville de l'évêché de Bâle, vinrent vers le prévôt, alors régisseur dans la seigneurie de Valangin, le mardi après le dimanche où l'on chante Reminiscere [deuxième semaine de carême], reconnaissant être de cette seigneurie. Le prévôt leur fit la grâce de se reconnaître hommes taillables jusqu'à leur retour au pays. Chacun des frères est redevable pour les deux de 8 émines d'oignons la semaine des Bordes [première semaine de carême].*